

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
COMMUNE DE SAINTE LUCE  
-----

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE  
DU JEUDI 23 JUILLET 2015.**

L'an deux mille quinze et le vingt trois juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle de délibérations sous la présidence de M. Nicaise MONROSE, Maire, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Approbation du procès verbal de la séance du 29 juin 2015
- 2 - Vente de terrain - Régularisation
- 3 - Rénovation de l'église - Plan de financement - Délibération modificative
- 4 - Octroi de subventions - Fête du quartier de Corps-de-Garde
- 5 - Projet d'épicerie sociale
- 6 - Définition de ratios- Création d'emplois
- 7 – Questions diverses

**PRESENTS**

M. Nicaise MONROSE (Maire), Mme Gladys JACQUENS (1ère adjointe), M. Maurice CHOUX (2e adjoint), Mme Raymonde PANCALDI ÉP. JEAN FRANCOIS (3e adjoint), M. Raymond RODRIDE (4e adjoint), M. Joseph SALOMON (6e adjoint), M. Willy LOUIS-SIDNEY (8e adjoint), Mme Jocelyne EDOUARD ép. JEAN-GILLES (Conseillère Municipale), M. Jean-Luc CLAIRE (Conseiller Municipal), M. Franck EGIDIUS (Conseiller Municipal), Mme Sylvie HERRERA ARROYO (Conseillère Municipale), M. Alain BEAUNOL (Conseiller Municipal), Mme Sandrine RIVIERE (Conseillère Municipale), Mme Léa BELLAY ép. RAVION (Conseillère Municipale), Mme Sabrina NOTOLAN (Conseillère Municipale), M. François SCARON (Conseiller Municipal), M. Michel-Ange AMBROISE (Conseiller Municipal), Mme Marilyn MONROSE Ep. BELHUMEUR (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline CEMERY (Conseillère Municipale), Mme Fabienne DESMARES (Conseillère Municipale), M. Rony SAINT-CYR (Conseiller Municipal), Mme Marie-Noëlle TAREAU (Conseiller Municipal).

**PROCURATIONS**

Mme Jocelyne AGLAE (5e adjoint) donne pouvoir à M. Franck EGIDIUS (Conseiller Municipal), Mme Valérie CLAIRICIA (7e adjoint) donne pouvoir à M. Willy LOUIS-SIDNEY (8e adjoint), Mme Berthe IRRILO ÉP. VIELET (9e adjoint) donne pouvoir à Mme Gladys JACQUENS (1ère adjointe), M. Joël HENRY (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Maurice CHOUX (2e adjoint), M. Patrice LARGEN (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Sabrina NOTOLAN (Conseillère Municipale), M. Joël LAMBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Jocelyne EDOUARD ép. JEAN-GILLES (Conseillère Municipale), M. Hugh LARCHER (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Raymond RODRIDE (4e adjoint), Mme Géraldine BELLAY (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Nicaise MONROSE (Maire), Mme Cécile THEODOSE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Raymonde PANCALDI ÉP. JEAN FRANCOIS (3e adjoint), M. Patrice JOSEPH-REINETTE (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Léa BELLAY ép. RAVION (Conseillère Municipale), M. Jean-Philippe NILOR (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Michel-Ange AMBROISE (Conseiller Municipal)

Après l'appel nominal des conseillers, M. Nicaise MONROSE, les procurations enregistrés, le Maire propose comme secrétaire de séance Mme Gladys JACQUENS. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres.

Le Maire propose que le point concernant la cession de terrain soit reporté faute de documents fourni par la famille.

### **Approbation du procès verbal de la séance du 29 juin 2015**

Après observations, le procès verbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés sous réserves des amendements demandés

#### **Vente de terrain – Régularisation**

*Point présenté par Mr LOUIS-SIDNEY Willy*

Nous avons été saisis par Madame Bertille EDMOND d'une demande de régularisation de la situation de l'immeuble de type L.E.S qu'elle avait acquis, dans le cadre de l'opération 32 L.E.S de Trois-Rivières, avec son époux.

L'intégralité du coût d'acquisition a été réglé et l'achèvement des travaux, financé par Madame EDMOND, mais le titre de propriété n'a pas été établi.

Par ailleurs, le divorce a été prononcé entre Madame EDMOND et son époux, à l'encontre de ce dernier, pour abandon aggravé du domicile conjugal depuis 1985 avec deux enfants en bas âge.

Eu égard à l'ensemble de ces éléments, je vous propose, afin de permettre l'établissement du titre de propriété au nom de Madame EDMOND, d'accepter de prononcer la vente à son profit.

Après discussions, ce point de l'ordre du jour est adopté à 25 voix pour et 8 abstentions.

### **Rénovation de l'église - Plan de financement - Délibération modificative**

Les travaux de réhabilitation de l'église, non éligibles aux subventions européennes, peuvent faire l'objet d'une demande exceptionnelle au titre du FEDER 2007/2013 dont la fin de programmation est fixée au 31 décembre 2015.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver un nouveau plan de financement qui réduit la part communale de 538 000 € :

<b>REGION</b>	<b>1 330 981,00€</b>
-ARPEL 2004	109 866,64€
-ARPEL 2005	75 793,66€
-ACRC 2012	360 130,15€
-ACRC 2013	419 312,91€
-Aide exceptionnelle	365 877,64€
<b>FEDER</b>	<b>538 000,00 €</b>
<b>COMMUNE</b>	<b>763 986,99€</b>
<b><u>TOTAL (HT)</u></b>	<b><u>2 632 967,99€</u></b>

Après échanges, ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité

## **Octroi de subventions - Fête du quartier de Corps-de-Garde**

*Point présenté par Maurice CHOUX*

Dans le cadre de la fête du quartier de Corps-de-Garde, il vous est proposé d'octroyer les subventions suivantes :

- 200 € à l'association « NOU » pour une prestation d'animation musicale
- 650 € à l'association « Asosiyasion pou Défan ek Palantjé Kilti Matinik » pour une prestation de musique et dansé Bélé
- 800 € à l'association SWING K'RAIB 972 pour une prestation d'animation musicale du podium final

Pas de remarques formulées, ce point est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **Projet d'épicerie sociale**

*Point présenté par Jocelyne JEAN-GILLES*

L'épicerie sociale de Sainte Luce consistera en un espace aménagé en libre service (ancienne école de musique) aussi proche que possible d'un magasin d'alimentation générale.

En effet, elle mettra à disposition des usagers des produits variés et de qualité moyennant une faible participation financière.

Le public visé sera essentiellement composé de bénéficiaires des minima sociaux, de « travailleurs pauvres » de retraités ou d'étudiants sans ressources.

## **BUDGET PREVISIONNEL**

Travaux de grosses réparations	45 200 €
Equipement	40 000 €
<b><u>TOTAL (HT)</u></b>	<b><u>85 200 €</u></b>

Il est demandé aux élus d'approuver le plan de financement suivant :

REGION	40 000 €
COMMUNE	30 000 €
CAF	15 000 €
<b><u>TOTAL (HT)</u></b>	<b><u>85 200 €</u></b>

Après discussions, ce point est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## Définition de ratios- Création d'emplois

*Point présenté par Mme JACQUENS*

Conformément à la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 35, les avancements de grade pour les agents municipaux sont définis par des ratios arrêtés par le Conseil Municipal, après avis du Comité Technique Paritaire.

Pour l'année 2015, le Comité Technique Paritaire réuni le 23 janvier 2015 s'est prononcé pour un ratio de 100 %, dans tous les cadres d'emplois mentionnés dans le tableau ci-après :

Aussi, compte tenu des contraintes budgétaires d'une part, et des avancements accordés à certains cadres d'emplois pour les années passées, d'autre part je vous propose:

1/ de délibérer sur les ratios proposés ci-après :

CAT.	Grade d'origine.	Grade d'avancement	Conditions	Nbre d'agents Remplissant les Conditions	Ratio Fixé
C	Brigadier de Police Municipale.	Brigadier chef principal de Police Municipale	Brigadier de Police Municipale comptant 2 ans d'ancienneté dans le grade	2	0%
C	Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe (échelle 3)	Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe (échelle 4)	Lauréat d'examen professionnel Ou Avoir atteint le 7 <sup>ème</sup> échelon et compter au moins 10 ans dans le grade ou dans une échelle équivalente	2 6*	75%
C	Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe (échelle 3)	Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe (échelle 4)	Lauréat d'examen professionnel Ou Avoir atteint le 7 <sup>ème</sup> échelon et compter au moins 10 ans dans le grade ou dans une échelle équivalente	8 7	40%

\* Principe : 2 nominations au choix pour 1 nomination après examen professionnel.

CATEG.	Grade d'origine.	Grade d'avancement	Conditions	Nbre d'agents Remplissant les Conditions	Ratio Proposé
C	A.T.S.E.M. 1 <sup>ère</sup> classe (échelle 4)	A.T.S.E.M. Principal de 2 <sup>ème</sup> classe (échelle 5)	6 ans de services effectifs dans le grade d'ATSEM de 1 <sup>ère</sup> classe + 5 <sup>ème</sup> échelon	4	0%

2/ d'autoriser la création des emplois correspondant aux ratios définis, soit :

- Emplois d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, catégorie C, échelle 4 : Six
- Emplois d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, catégorie C, échelle 4 : Six

3 / De prévoir les crédits nécessaires à l'application de ces avancements de grade sur la base des barèmes de traitement en vigueur à ce jour, soit 7 500 €, toutes charges comprises, pour six mois restant de 2015.

Après discussions, ce point est adopté à 25 voix pour et 8 contre

Questions diverses :

**Monsieur François SCARON** fait des observations concernant les documents qui ne sont pas joints et qui empêchent d'approfondir la préparation des séances. Il demande la possibilité de recevoir les documents par E. Mail et demande que cette question soit à l'ordre du jour du prochain conseil.

**Monsieur le MAIRE** répond qu'il faut procéder à des vérifications juridiques avant de procéder ainsi.

**Monsieur François SCARON** ajoute qu'il souhaite maintenir les documents papier mais que l'E.Mail vient en plus

**Monsieur le MAIRE** répond que s'il ne s'agit que de cela, il verra avec les services, et ne voit pas l'intérêt d'inscrire cela à l'ordre du jour du prochain conseil.

**La Séance levée à 20h00.**